



Employe en france d'une entreprise etrangere

Par **glefebvre**, le **21/09/2010** à **16:21**

Bonjour, je suis en train de finalisé un accord avec une entreprise allemande souhaitant m'embaucher en tant que country manager france de cette entreprise sans existence juridique en France (pour le moment) Nous finalisons les démarches auprès de l'urssaaf pour les formulaires afin de devenir un employé en France d'une entreprise etrangere. En parallele de ces démarches, comment doit etre formulé mon contrat de travail pour etre valide sous ce statut? j'avoue que tout reste assez flou pour moi, sachant que les allemands ne sont pas du tout au fait de tout ca, et veulent en attendant me faire signer un contrat allemand sous le droit allemand? merci Ghislain Lefebvre